



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI) CAR WG.41/CRP.1

12 mars 2021

Original : ANGLAIS

Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes.

En téléconférence.

Du 15 au 17 mars 2021

Actualisation du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) — Programme régional Du PNUE

En raison des mesures de santé et de sécurité publiques liées à la pandémie à COVID-19, cette réunion se tient en mode virtuel. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique pour téléchargement si nécessaire.

* Ce document a été reproduit sans faire l'objet d'une revue formelle.

Actualisation

Du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) – Programme régional Du PNUE

Contexte

La mission du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) consiste à promouvoir la coopération régionale et à la mettre au service de la protection et de la mise en valeur durable du milieu côtier et marin de la grande région Caraïbes. Les activités du PEC ont pour cadre et fondement **la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes**, également connue sous le nom de « **Convention de Carthagène** » (1986), **l'unique instrument juridique régional contraignant** à l'échelle des Nations Unies en ce qui concerne la gestion de la mer des Caraïbes. Le Programme pour l'Environnement des Caraïbes, dans le cadre de la Convention de Carthagène et de ses trois Protocoles relatifs à la pollution par le déversement des hydrocarbures, à la biodiversité et aux sources telluriques de pollution marine, **sert de socle juridique** aux différents ensembles que constituent les gouvernements des Caraïbes dans les domaines tels que la gouvernance des océans en lien avec la gestion de la biodiversité et la maîtrise de la pollution.

À travers sa Décision II, la Quatorzième Réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes ¹a prié le Secrétariat à la Convention de Carthagène de procéder à une mise à jour de la Stratégie du PEC. Cette décision s'appuie notamment sur la recommandation invitant² entre autres à prendre des mesures en vue de renforcer la gouvernance des océans dans la région et aligner les activités du programme sur les objectifs stratégiques. Depuis l'adoption de la Stratégie de développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes en 1990, la communauté internationale a adopté un certain nombre d'objectifs stratégiques spécifiques à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers.

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE)³ ont également adopté des décisions et des stratégies à moyen terme, des stratégies fondées sur les océans et des résolutions définissant des objectifs stratégiques relatifs aux activités portant sur la gouvernance des océans. Par ailleurs, les États membres se sont mis d'accord sur des objectifs mondiaux dans le cadre de divers Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), tels que le Cadre d'objectifs de biodiversité pour l'après-2020 tandis que le Pacte vert (Green Deal) de l'UE a été lancé, entre autres. La Stratégie à moyen terme (2022-2025) du PNUE est centrée sur les trois

¹ De même que la Dix-septième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) et Cayenne (Guyane française), 15-17 mars 2017

² Entre autres, un audit du PEC réalisé en 2015 par le Bureau des Services de contrôle interne (BSCI)

³ L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE), l'instance directrice officielle du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'organe faîtière de gouvernance en ce qui concerne les questions environnementales d'ordre international, joue un rôle transformateur dans la gouvernance environnementale en apportant notamment un appui à la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international et dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

crises environnementales que sont les changements climatiques, la perte de la biodiversité et la pollution. La Stratégie définit également une trajectoire visant à renforcer les programmes du PNUE pour les mers régionales en tant que principal mécanisme d'exécution de la gouvernance régionale des océans en ce qui concerne le volet environnemental de l'Agenda 2030.

La version revue et mise à jour de la stratégie intégrera les commentaires et les réactions venant des Parties contractantes à la Convention de Carthagène après la COP 15⁴, ainsi que ceux venant des CAR, des RAN ainsi que des partenaires régionaux. Cette version éditée sera présentée à la COP 16 de la Convention de Carthagène (prévue pour juin 2021).

Objectifs

Cette stratégie actualisée répond à la nécessité de renforcer la gouvernance régionale des océans dans la région et participe de l'intégration de ces objectifs stratégiques dans le cadre de gouvernance de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles associés, dans ses Plans d'action et dans d'autres organes tels que les Réunions intergouvernementales (IGM), les Réunions des Parties contractantes et le Secrétariat PNUE-CAR/UCR à la Convention.

Cette actualisation sera l'occasion d'intégrer ces questions, ainsi que d'autres problèmes émergents ayant un impact croissant sur la région dans la stratégie du PEC.

- Les interactions avec les ODD pertinents, notamment les liens avec les ODD 5, 6, 7, 8,11, 12, 12, 14 et plus important encore avec l'ODD 17 ;
- Renforcement de l'appui à la mise en œuvre coordonnée et cohérente des engagements à travers le réseau de la Convention de Carthagène en tant que principal cadre juridique et plateforme de coordination en ce qui concerne le volet environnemental des questions relatives à la gestion marine et côtière dans la grande région Caraïbes ;
- Veiller à la coordination cohérente du réseau de la Convention de Carthagène de concert avec d'autres organisations régionales et d'autres organisations intergouvernementales ; et des forums tels que le Forum des ministres de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'autres mécanismes de gouvernance régionaux et sous-régionaux pertinents ;
- Intégration des objectifs, cibles et indications, des deux Plans d'action stratégique (PAS), ainsi qu'une coordination étroite avec les projets soutenant la réalisation des engagements pris par les Parties dans le cadre de ces plans d'action stratégiques (c'est-à-dire les projets de mise en œuvre des PAS de l'initiative CLME+ et du PAS du Golfe du Mexique ; et
- Identification des opportunités de partenariat et des mécanismes de financement pour une mise en œuvre intégrée et efficace des stratégies.

⁴ Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes – 5 et 6 juin 2019, Roatan, Honduras

Vision et Mission

i) Vision : des écosystèmes côtiers et marins sains, résilients et biologiquement diversifiés dans la grande région Caraïbes, offrant un approvisionnement durable en biens et services écosystémiques au profit du bien-être et des moyens de subsistance humains et contribuant au développement durable/à l'atteinte des ODD pour les générations présentes et futures.

ii) Mission : faciliter la gestion intégrée des écosystèmes par la maîtrise, la réduction et la prévention de la pollution marine ainsi qu'à travers la conservation, l'utilisation durable et la restauration des ressources et habitats côtiers et marins.

Objectifs stratégiques généraux

- Aider les gouvernements de la région et les Parties à la Convention à trouver des solutions aux problèmes environnementaux actuels et émergents dans la grande région Caraïbes grâce à une évaluation scientifique approfondie de l'état de l'environnement marin et côtier et servir de cadre de coopération régionale pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions qui privilégient la gestion intégrée ;
- Améliorer l'efficacité de la Convention de Carthagène en tant que plateforme régionale de soutien à la gouvernance intégrée des océans et renforcer le Secrétariat dans sa fonction de mécanisme principal d'intégration des questions liées aux océans dans le cadre du programme de développement global de la région ;
- Veiller à ce que les ODD pertinents et leurs cibles, les objectifs et cibles mondiaux pour le cadre mondial de la biodiversité post-2020 et d'autres engagements (ANUE) soient atteints, grâce à des actions concrètes dans la gestion et la réduction efficace des menaces ainsi que le renforcement des avantages liés à l'utilisation durable des ressources marines et côtières ;
- Contribuer au renforcement de la coordination et des synergies du cadre de gouvernance régional tel que fourni par le réseau de la Convention de Carthagène ; et
- Contribuer à l'approche ⁵Mieux bâtir pour l'avenir (Building Forward Better) en soutenant de nouveaux modèles économiques durables, permettant ainsi une transition rationnelle vers des solutions fondées sur la nature et sur une économie circulaire.

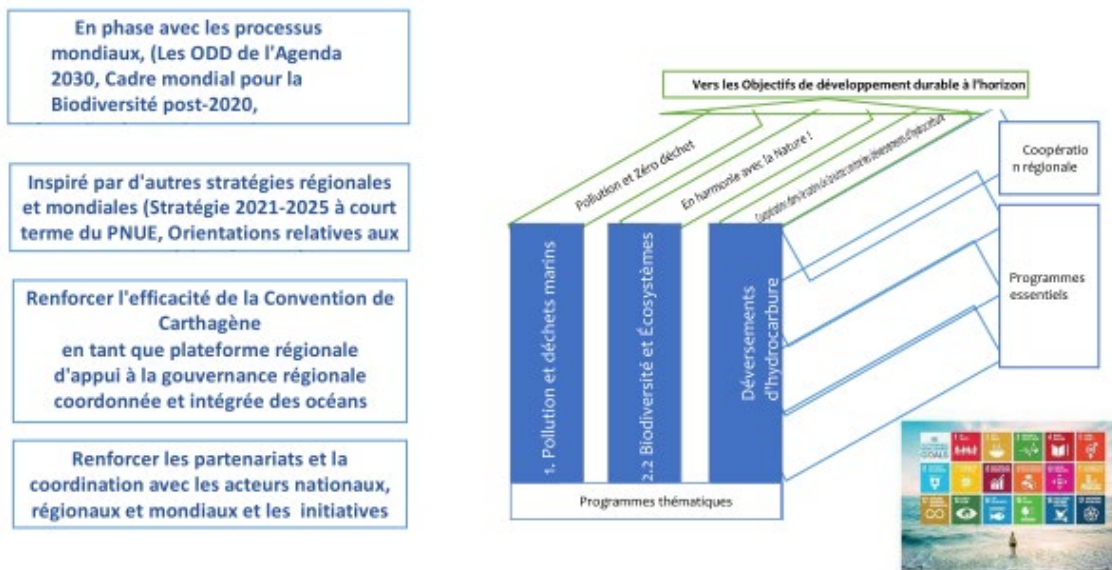
Les quatre objectifs stratégiques de cette stratégie sont résumés ainsi qu'il suit :

- 1) **Objectif stratégique 1** : Mécanismes d'appui pour une prise de décision efficace et à l'élaboration des politiques à l'échelle régionale et nationale dans le cadre de la Convention de Carthagène pour la gestion des ressources côtières et marines de la Région des Caraïbes – **Gestion des connaissances, Coordination et Communication et informations** ;

⁵La réunion ministérielle de l'ALC et le « *Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19* ».

- 2) **Objectif stratégique 2** : Accroître l'utilisation d'outils et de technologies innovants dans la prévention et la réduction de la pollution, notamment les approches de l'économie circulaire, la gestion des déchets comme ressource ainsi que les modes et modèles de consommation et de production durables – **Prévention, Réduction et Maîtrise de la pollution** ;
- 3) **Objectif stratégique 3** : Soutenir les politiques, stratégies et plans d'action favorisant la gestion intégrée des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources côtières et marines ; – **Conservation et Gestion de la biodiversité marine** ;
- 4) **Objectif stratégique 4** : Mettre en œuvre des programmes, projets, initiatives et des instruments institutionnels, politiques, législatifs et financiers novateurs, grâce à la mise en œuvre efficace des dispositions de la Convention, de ses Protocoles et de ses plans d'action dans le cadre d'une démarche visant à faciliter une gouvernance régionale efficace des océans et une transition vers des économies durables fondées sur les océans.– **Gouvernance, Circularité et Économies fondées sur les océans** ;

Approche de la Stratégie 2021-2026 du PEC



Aspects opérationnels :

La stratégie actualisée du PEC sera assortie d'une série de recommandations orientant les différents aspects pour une mise en œuvre efficace de la stratégie. Il s'agit des recommandations portant sur les outils

tels que (i) la stratégie de mobilisation durable des ressources, (ii) la cartographie des partenariats et des points focaux, (iii) l'amélioration des indicateurs et des cibles ainsi que (iv) l'intégration des programmes et des plans de travail pour le réseau de la Convention de Carthagène.